

AUTOTESTS EN OFFICINE : PRIX, TARIFS DE PRISE EN CHARGE, FACTURATION...

	BENEFICIAIRES DES AUTOTESTS GRATUITS ¹			AUTRES PUBLICS	
	Rémunération du pharmacien TTC ²	Facturation à l'assurance maladie	Justificatifs à présenter pour la délivrance	Prix limite de vente TTC (TVA 0 %)	Facturation
Du 12 avril au 15 mai 2021 inclus ³	5,20 € (TVA 0 %) / autotest + 1,06 € (TVA 5,5%) pour une dispensation de 10 autotests pour 1 mois	- code PMR 52 ⁴ € + - code PMR 1,06 € - code exo 3 - prescripteur et exécutant : pharmacien - NIR du patient - télétransmission SESAM-Vitale si carte Vitale ; à défaut, mode dégradé	- Une pièce d'identité ET - Un des justificatifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Pour les salariés de service à domicile</u> : un bulletin de salaire de moins de 3 mois ○ <u>Pour les salariés de particuliers employeurs</u> : le courriel ou courrier transmis par l'URSSAF OU un bulletin de salaire CESU de moins de 3 mois ○ <u>Pour les accueillants familiaux</u> : le courriel ou courrier transmis par l'URSSAF OU un exemplaire du relevé mensuel des contreparties financières de moins de 3 mois 	6 €	Pas de facturation à l'assurance maladie -> vente directe
A partir du 16 mai 2021 ⁵	4,20 € (TVA 0 %) / autotest + 1,06 € (TVA 5,5%) pour une dispensation de 10 autotests pour 1 mois	- code PMR 42 ⁶ € + - code PMR 1,06 € - code exo 3 - prescripteur et exécutant : pharmacien - NIR du patient - télétransmission SESAM-Vitale si carte Vitale ; à défaut, mode dégradé		5,20 €	

¹ Salariés de services à domicile intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap (SAAD, SPASAD, SSIAD, SAVS, SAMSAH, SESSAD) ; salariés de particuliers employeurs intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap pour des actes essentiels de la vie ; accueillants familiaux mentionnés à l'article L. 441-1 du code de l'action sociale et des familles accompagnant des personnes âgées ou en situation de handicap.

² Tarifs majorés dans les DOM (tableau en page 2)

³ Prix de cession : 4,70 €

⁴ Majoré dans les DOM (tableau en page 2)

⁵ Prix de cession : 3,70 €

⁶ Majoré dans les DOM (tableau en page 2)

**COEFFICIENTS DE MAJORATION APPLICABLES A L'INDEMNITE DE DELIVRANCE ET AU TARIF UNITAIRE DE L'AUTOTEST
(UNIQUEMENT POUR LA DELIVRANCE AUX BENEFICIAIRES DES AUTOTESTS GRATUITS)**

	Guadeloupe Saint-Barthélemy Saint-Martin	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Coefficient applicable	1,3	1,15	1,2	1,2	1,36